



## fin de contrat pendant periode d 'essai cdic

Par **erwan72**, le **13/12/2011** à **16:53**

Bonjour,

Je vous explique la situation, cela fait 2mois et demi que je suis en cdic dans une entreprise de prestation, je suis en mission jusqu'à mi février.et j'ai une période d'essai de 3mois. Le client est pleinnement satisfait de mon travail (d'ou la prolongation de ma mission). Mon employeur a t il le droit de mettre fin à mon contrat par rapport à ma période d'essai?

Merci de vos réponse.

Par **P.M.**, le **13/12/2011** à **17:01**

Bonjour,

L'employeur pourrait rompre la période d'essai par rapport à vos compétences professionnelles mais il n'a pas à motiver sa décision, il devrait respecter un délai de prévenance de 2 semaines qui, s'il dépasse la période d'essai, devrait vous être payé sans que vous ayez à l'effectuer pendant ce dépassement...

Par **erwan72**, le **13/12/2011** à **17:05**

Merci,

Il n'y a pas de recours possible même si le client témoigne de mes bonnes compétences liées à ma mission et son désir de prolonger mon contrat?

Par **P.M.**, le **13/12/2011** à **19:33**

Ce n'est pas le client qui en apprécie et en décide mais l'employeur...